

# 2018

# kit média




mistralmedia  
1ère régie indépendante presse & web



## LE 1<sup>ER</sup> MAGAZINE DE MANAGEMENT SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS DU FITNESS

### IDENTITÉ

Éditeur : Planet Fitness en partenariat avec   
Lancement : 2009  
Périodicité : trimestrielle / 4 N<sup>os</sup> par an : février ~ mai ~ août ~ novembre  
Pôle : une marque média du pôle B to B de *mistralmedia*

### POSITIONNEMENT

Concept : magazine de référence des professionnels de la forme, Planet Fitness Management a pour mission de professionnaliser l'industrie du fitness.

- ◆ Chaque trimestre, des infos, des brèves, des articles autour du fitness dont :
  - Exercice is medecine
  - Fiches techniques
  - Parole d'athlètes
  - Actualités de l'IHRSA
  - Trucs de nana
  - La minute diététique
  - Success story
  - Comparatif produits
  - Agenda formation fitness

Mais également des cahiers thématiques autour de la profession – parmi lesquels :

- L'économie
- Le juridique
- La vie du club
- La communication
- Le Personal training
- Le management

- ◆ Le magazine officiel francophone de l'IHRSA (International Health, Racquet & Sportsclub Association)
- ◆ Qualité du support et de sa maquette orientés « haut de gamme », dos carré collé
- ◆ L'intégralité du support magazine est relayé sur [planetfitnessmanagement.com](http://planetfitnessmanagement.com)

Cible : managers, dirigeants et employés de clubs de fitness, fédérations sportives, fournisseurs d'équipements et de matériels, palaces, hôtels de luxe et spa, thalassothérapie ...

### CHIFFRES CLÉS

Tirage : 12 000 exemplaires (Source éditeur)

Mode de diffusion : gratuit par routage ou envoi postal directement aux Clubs de Fitness (France, Belgique, Suisse, Maghreb), Clubs de Sport, Hôtels et Palaces (200 premières entreprises nationales), Campings et Hôtels qui ont une salle de fitness, Piscines-Thalassos-Balnéos, Creps, tous les professionnels de la forme : instructeurs, coach ou managers de clubs

Diffusion gratuite à tous les professionnels de la forme



12 000  
exemplaires tirés  
(Source éditeur)

20 000  
abonnés à la newsletter du  
magazine Planet Fitness Magazine  
(Source éditeur)

contacts  
01 40 02 92 42

Luc Lehericy  
Fondateur  
[luc.lehericy@mistralmedia.fr](mailto:luc.lehericy@mistralmedia.fr)

Marine Guilleret  
Chef de publicité  
[marine.guilleret@mistralmedia.fr](mailto:marine.guilleret@mistralmedia.fr)

restez connecté  
[planetfitnessmanagement.com](http://planetfitnessmanagement.com)



### 30 éditeurs presse & web

22 rue La Fayette 75009 Paris ◆ Tél : 01 40 02 99 00 / [www.mistralmedia.fr](http://www.mistralmedia.fr) - [blog.mistralmedia.fr](http://blog.mistralmedia.fr)

SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232

# 2018

# kit média



mistralmedia  
1<sup>ère</sup> régie indépendante presse & web



## TARIFS 2018 HT / QUADRI

- Page : 2 600 €
- Double page : 3 800 €
- 4<sup>e</sup> de couverture : 3 600 €
- 2<sup>e</sup> de couverture : 3 200 €
- 3<sup>e</sup> de couverture : 2 800 €
- ½ page : 1 400 €
- ¼ page : 800 €

## Encarts / Coût pour mille droits d'asile :

- 2 pages : 60 € / mille ; 4 pages : 64 € / mille
  - 6 pages : 68 € / mille ; 8 pages : 72 € / mille
  - Page supplémentaire : 2 € / mille
  - Possibilité d'encarts clés en main : nous consulter
- Fabrication gérée par mistralmedia

Ces tarifs s'entendent éléments techniques fournis par vos soins.  
Les frais techniques seront facturés en sus.

## Opérations spéciales :

### 2 offres NEWSLETTERS - bannière :

- 1 Envoi trimestriel à la sortie du magazine Planet Fitness Management – 20 000 contacts
- 2 Envoi hebdomadaire aux abonnés du site [fitness.fr](http://fitness.fr) – 50 000 contacts

Tarifs : nous consulter

### FORMATS / POIDS < 50 ko

Bannière : 1 000 x 400 pixels  
Fichier : .jpeg, .gif ou .png

Remise éléments : 2 semaines avant envoi

### 2 offres PUBLIRÉDACTIONNEL\* :

- 1 Pleine page dans le magazine Planet Fitness Management
- 2 Présence sur le webzine du site [fitness.fr](http://fitness.fr)

Tarifs : nous consulter

\* Réalisé par PlanetFitness Group en suivant la charte graphique du média

## CONDITIONS TARIFAIRES

- Remise fidélité : 5 %  
1 parution sur les 12 derniers mois
- Remise nouveau client : 3 %
- Dégressifs volume sur CA brut : 2 insertions : 5 % ; 3 insertions : 10 % ; 4 insertions : 15 %

## Remise professionnelle : 15 %

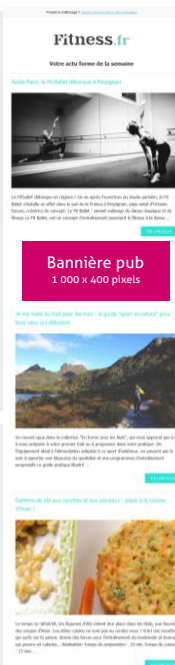
Accordée uniquement sur présentation de l'attestation de mandat

## ÉLÉMENTS TECHNIQUES

- Bouclage : 4 semaines avant parution
- Remise des éléments : 2 semaines avant parution
- Éléments techniques : PDF 1.3 certifié en 300 DPI
- couleurs quadri en CMJN par mail ou CD + sortie couleur
- Encarts : PDF par mail + 5 ex. à nous fournir
- Validation éditeur impérative

## FORMATS

- Magazine
- Double page : L.410 x H.270
- Page PP : L.205 x H.270
- ½ page PP : L.205 x H.135
- ¼ page PP : L.102,5 x H.135



## 30 éditeurs presse & web

22 rue La Fayette 75009 Paris ♦ Tél : 01 40 02 99 00 / [www.mistralmedia.fr](http://www.mistralmedia.fr) - [blog.mistralmedia.fr](http://blog.mistralmedia.fr)

SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232

Mise à jour : 30/08/2018

# 2018

# kit média



mistralmedia  
1<sup>ère</sup> régie indépendante presse & web

**P F M** PLANET  
FITNESS  
MANAGEMENT

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :** 1-Toute souscription d'un ordre de publicité par un annonceur ou par un mandataire (agence de publicité ou agence média) agissant pour son compte implique son acceptation des Conditions Générales de Vente énoncées ci-après. **ORDRES :** 2- Dans l'hypothèse où l'ordre de publicité est adressé à MISTRAL MEDIA par un mandataire, l'annonceur doit faire parvenir à MISTRAL MEDIA, avant le début de la campagne une attestation de mandat. 3-L'ordre d'achat d'espace doit faire l'objet d'un bon de commande daté, cacheté et signé par l'annonceur ou son mandataire renvoyé au plus tard le jour du bouclage. 4-La publicité paraît sous la responsabilité de l'annonceur. L'éditeur se réserve le droit de refuser à tout moment une insertion qui paraîtrait contraire à son intérêt ou à l'esprit de la publication ou de ses lecteurs. Dans tous les cas, l'ensemble des frais techniques liés à une parution publicitaire sont à la charge de l'annonceur 5-L'annonceur ne peut exiger d'emplacement préférentiel sans l'accord préalable de MISTRAL MEDIA et le paiement de la majoration correspondante. 6- Toute clause d'exclusivité doit faire l'objet d'une majoration spécifique sur l'ordre de réservation sans quoi l'annonceur ne pourra se prévaloir d'un quelconque préjudice en cas de présence d'un annonceur concurrent. 7-Toute publicité transmise après la date de bouclage ne pourra être acceptée sauf dérogation expresse de l'éditeur. L'éditeur n'est pas tenu de transmettre un BAT à l'annonceur pour acceptation sauf demande sur demande expresse et motivée de l'annonceur. 8- Tout asilage d'encart devra préalablement faire l'objet d'une validation de visuel par l'éditeur selon le planning de bouclage fixé par l'éditeur. L'annonceur devra également fournir un exemple fini de l'encart ou par défaut d'une maquette en blanc pour validation technique et s'assurer de la conformité avec les conditions convenues. Tout écart constaté fera l'objet d'une régularisation de l'accord commercial initial. MISTRAL MEDIA et l'éditeur ne pourront être tenus responsables de la fabrication prématurée de l'encart avant l'accord de celui-ci. **MODIFICATION ET ANNULATION DES ORDRES :** 9-Toute demande de modification ou d'annulation de l'ordre devra être adressée par écrit à MISTRAL MEDIA et ne prendra effet qu'à compter de son acceptation. L'annulation ne pourra être acceptée que si elle intervient 2 mois avant le bouclage pour les pages intérieures et 3 mois pour les couvertures. 10-Les dates de parution sont communiquées par l'éditeur à titre indicatif. Un retard de parution ne peut entraîner l'annulation de l'ordre de publicité. **RECLAMATION :** 11-Toute réclamation portant sur les aspects techniques doit être transmise par lettre recommandée avec AR dans les 8 jours suivant la parution sous peine d'irrecevabilité. Toute autre réclamation, notamment sur les retombées commerciales, l'environnement rédactionnel ou publicitaire de l'insertion, ne pourra en aucun cas être prise en compte. **TARIF :** 12- MISTRAL MEDIA se réserve le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur sous réserve d'un préavis de deux mois. **REMISES :** 13- Remise Dégressifs : Toute annulation d'insertion entraînera une facture de rappel de dégressif effectué à tort sur les parutions déjà effectuées. Le règlement de cette facture aura lieu à réception. Nouvel annonceur: un annonceur publiquement absent du titre durant l'année précédente sera considéré comme un nouvel annonceur. Remise pour cumul de mandats : elle s'applique dès lors qu'un mandataire centralise les ordres d'au moins deux annonceurs dans le même support. 14-Toutes remises supérieures aux conditions générales de vente incluent les conditions générales de vente de base (volume, anticipation, new biz, fidélité, progrès et cumul de mandats). 15-Pour les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, la remise professionnelle de 15% est appliquée sur le CA net après remises. **FACTURATION :** 16-La facturation est émise à la parution comme indiqué sur le calendrier joint au tarif qui seul fera référence. 17-Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29/01/93, l'original de la facture sera envoyé directement à l'annonceur, un exemplaire sera envoyé au mandataire. **PAIEMENT :** 18-L'annonceur est seul responsable du paiement des factures émises par MISTRAL MEDIA. Tout paiement ou avance effectué par l'annonceur à son intermédiaire mandaté ne le libère pas vis-à-vis de MISTRAL MEDIA. 19-Pour tout nouvel annonceur ou mandataire, le règlement sera demandé à la remise de l'ordre. L'exécution du contrat n'interviendra qu'à l'encaissement effectif du règlement. 20-Pour toute insertion inférieure à 700 € HT, le règlement se fera au comptant par chèque. Les autres factures seront réglées à 30 jours fin de mois. Les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat seront réglées au plus tard à 60 jours net conformément aux dispositions de la loi 2008-776 du 04/08/08 dite LME. 21-En cas de modification donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle facture, la date initiale de l'échéance ne sera pas modifiée. 22- MISTRAL MEDIA se réserve le droit de demander le paiement avant parution pour les annonceurs ou mandataires pour lequel a été constaté des incidents ou retards de paiement, annonceurs ou mandataire dont la solvabilité semble douteuse ou non vérifiable, annonceur ou mandataire non couvert par l'assurance crédit. 23-En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront calculées et facturées à un taux égal à trois fois le taux légal en vigueur. **LITIGES :** 24-Tout différend découlant de l'interprétation comme de l'exécution des présentes conditions générales de vente sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

### 30 éditeurs presse & web

22 rue La Fayette 75009 Paris ♦ Tél : 01 40 02 99 00 / [www.mistralmedia.fr](http://www.mistralmedia.fr) - [blog.mistralmedia.fr](http://blog.mistralmedia.fr)

SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232

# 2018

kit média



mistralmedia  
1ère régie indépendante presse & web

## Fitness.fr



### LE PORTAIL D'ACTUALITÉS FUN DU FITNESS

www.fitness.fr

#### IDENTITÉ

Éditeur : Planet Fitness

Lancement : janvier 2017

Pôle : une marque média du pôle B to B de *mistralmedia*

#### POSITIONNEMENT

Concept : tous les jours de nouvelles actualités en exclusivité, lifestyle, wellness et fitness

◆ Prolongement online du magazine, *Fitness.fr* met en avant de nombreuses informations pour tous les amoureux du sport et de la remise en forme

◆ Un webzine référent organisé autour de 5 grandes rubriques :

> NEWS : toutes les nouveautés dans le monde du fitness et de la remise en forme

> LIFESTYLE : mode, high-tech, musique

> WELLNESS : santé et bien-être, nutrition

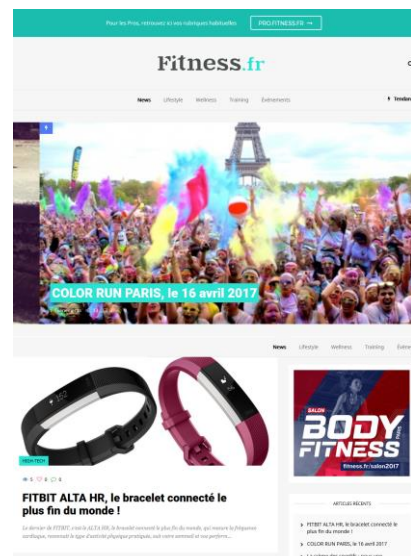
> TRAINING : carrières / éducation, équipements

> ÉVÈNEMENTS : présentation des événements sportifs à venir

◆ Envoi d'une newsletter hebdomadaire aux abonnés du site fitness.fr

Cible : le grand public qu'il soit amateur ou passionné de sport et de remise en forme

Site responsive design pour une lecture optimisée sur tous les écrans



14 900  
visiteurs uniques / mois  
*(Source éditeur)*

47 180  
pages vues / mois  
*(Source éditeur)*

50 000  
abonnés à la newsletter fitness.fr  
*(Source éditeur)*

contacts  
01 40 02 92 42

Luc Lehericy  
Fondateur  
luc.lehericy@mistralmedia.fr

Marine Guilleret  
Chef de publicité  
marine.guilleret@mistralmedia.fr

restez connecté  
[fitness.fr](http://fitness.fr)



#### 30 éditeurs presse & web

22 rue La Fayette 75009 Paris ◆ Tél : 01 40 02 99 00 / [www.mistralmedia.fr](http://www.mistralmedia.fr) - [blog.mistralmedia.fr](http://blog.mistralmedia.fr)

SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232

# 2018

# kit média



mistralmedia  
1<sup>ère</sup> régie indépendante presse & web

## Fitness.fr

www.fitness.fr

### TARIFS 2018 HT / FORFAIT

- Pavé : 1 900 € / mois
- Bannière : 1 700 € / mois
- Publi-rédactionnel : nous consulter

Ces tarifs s'entendent éléments techniques fournis par vos soins.  
Les frais techniques seront facturés en sus.

### CONDITIONS TARIFAIRES

- Remise fidélité : 5 %
  - Remise nouveau client : 3 %
  - Remise bimédia : 10 %
  - Remise professionnelle : 15 %
- Accordée uniquement sur présentation de l'attestation de mandat

### Opérations spéciales :

#### Offre NEWSLETTER - bannière :

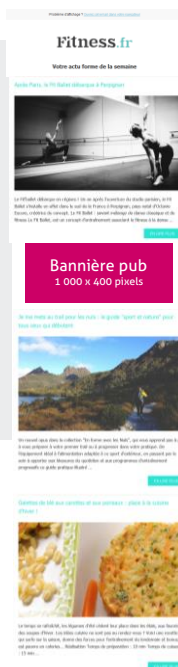
Envoi hebdomadaire aux abonnés du site [fitness.fr](http://fitness.fr) – 50 000 contacts

Tarifs : nous consulter

#### FORMATS / POIDS < 50 ko

Bannière : 1 000 x 400 pixels  
Fichier : .jpeg, .gif ou .png

Remise éléments : 2 semaines avant envoi



### FORMATS / POIDS < 50 ko

Bannière : 510 x 90 pixels  
Pavé : 300 x 250 pixels

### ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Fichier : gif, jpeg ou HTML5  
ou vidéo pour le pavé < 50 ko maximum  
Remise éléments : 2 semaines avant mise en ligne

#### Offre PUBLIRÉDACTIONNEL\* :

Présence sur le webzine du site [fitness.fr](http://fitness.fr)

Tarifs : nous consulter

\* Réalisé par PlanetFitness Group en suivant la charte graphique du média

30 éditeurs presse & web

22 rue La Fayette 75009 Paris ♦ Tél : 01 40 02 99 00 / [www.mistralmedia.fr](http://www.mistralmedia.fr) - [blog.mistralmedia.fr](http://blog.mistralmedia.fr)

SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232

Mise à jour : 30/08/2018



# 2018

kit média



mistralmedia  
1<sup>ère</sup> régie indépendante presse & web

Fitness.fr

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :** 1- Toute souscription d'un ordre de publicité par l'annonceur ou par un mandataire (agence de publicité ou agence média) agissant pour son compte implique son acceptation des conditions générales de vente énoncées ci-après. **ORDRES :** 2- L'ordre d'achat d'espace doit faire l'objet d'un bon de commande daté, cacheté et signé par l'annonceur ou par son mandataire et renvoyé au plus tard 5 jours avant la mise en ligne de la campagne (sauf disposition expresse sur l'ordre d'insertion). 3- Dans l'hypothèse où l'ordre de publicité est adressé à Mistral Media par un mandataire, l'annonceur doit faire parvenir à Mistral Media une attestation de mandat avant le début de la campagne. 4- Toute clause d'exclusivité doit faire l'objet d'une majoration spécifique sur l'ordre de réservation sans quoi l'annonceur ne pourra se prévaloir d'un quelconque préjudice en cas de présence d'un annonceur concurrent. 5- Sauf disposition expresse, le choix de l'emplacement des annonces publicitaires est à la seule discrétion de Mistral Media et des supports. 6- Il sera fourni à chaque fin de mise en ligne un bilan de campagne. Le client reconnaît et accepte que Mistral Media est réputée avoir atteint ses objectifs en terme de pages vues, si 95% du nombre de pages vues indiqués sur le contrat est atteint. S'il ressort du compte rendu que le nombre de pages vues n'était pas atteint, Mistral Media s'engage à insérer la publicité sur des pages du site support sur une base non exclusive, jusqu'à ce que ledit nombre soit atteint. 7- L'annonceur s'engage à fournir à Mistral Media des éléments techniques conformes aux exigences communiquées (taille, poids, format, animation et lien de redirection). La remise des éléments doit s'effectuer 7 jours avant la mise en ligne de la campagne (sauf disposition expresse spécifiée sur l'ordre d'insertion). Si la publicité est non conforme aux normes techniques, l'annonceur devra procéder aux modifications nécessaires dans les délais requis. 8- Dans le cas d'une remise tardive des éléments techniques, Mistral Media se réserve le droit de décaler d'autant la campagne en fonction des disponibilités des inventaires et ce, sans que le client ne puisse réclamer aucune indemnité de quelque sorte que ce soit. Par ailleurs, elle libère Mistral Media de son engagement de livrer 100% du volume commandé par l'annonceur. La remise hors-délai entraînera la facturation quand bien même la campagne n'aurait pu être en ligne. **OBLIGATIONS DE L'ANNONCEUR :** 9- L'annonceur s'engage par ailleurs à ce que le message soit identifiable, loyal, décent et non mensonger. Mistral Media se réserve le droit de refuser à tout moment toute publicité qui de quelque manière que ce soit présenterait un caractère politique, confessionnel ou contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public ou qui serait non conforme à la réglementation en vigueur ou à la ligne éditoriale des sites. Ces refus ne constitueront en aucun cas une résiliation de l'ordre de publicité et ne sauraient donner droit à une quelconque indemnité au profit de l'annonceur. **MODIFICATION ET ANNULLATION DES ORDRES :** 10- Toute demande de modification ou d'annulation de l'ordre devra être adressée par écrit à Mistral Media et ne prendra effet qu'à compter de son acceptation. 11- L'annulation ne pourra être acceptée que si elle intervient 10 jours avant la mise en ligne. Si l'annulation intervient dans les 10 jours précédant la mise en ligne de la campagne, Mistral Media réclamera une indemnité forfaitaire de 20% du montant total net HT. La non livraison des éléments techniques ou la non mise en conformité ne saurait constituer une clause d'annulation. **RECLAMATION :** 12- Toute réclamation portant sur les aspects techniques doit être transmise par lettre recommandée avec AR dans les 8 jours suivant la mise en ligne de la campagne sous peine d'irrecevabilité. Toute autre réclamation, notamment sur les retombées commerciales, l'environnement rédactionnel ou publicitaire de l'insertion, ne pourra en aucun cas être prise en compte. **REMISES :** 13- Mistral Media se réserve le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur sous réserve d'un préavis d'un mois. Toutes remises supérieures aux conditions générales de vente incluent les conditions générales de base (volume, anticipation, new biz, fidélité, progrès et cumul des mandats). 14- **REMISE DEGRESSIF VOLUME :** Ne sera appliquée de façon progressive et non rétroactive (même RCS, même entité sociale) - **REMISE NOUVEL ANNONCEUR :** Un annonceur publicitairement absent du site support durant l'année précédente sera considéré comme un nouvel annonceur - **REMISE CUMUL MANDAT :** Elle s'applique dès lors qu'un mandataire centralise les ordres d'au moins deux annonceurs sur le même site support - **REMISE ESCOMPTE :** Elle s'applique dès lors qu'un mandataire règle la totalité de la campagne 10 jours avant la mise en ligne. - **REMISE PROFESSIONNELLE :** Pour les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, la remise professionnelle de 15% est appliquée sur la CA net après remises. **FACTURATION :** 15- La facturation est émise le jour de la mise en ligne de la campagne. 16- Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29/01/93, l'original de la facture sera envoyé directement à l'annonceur, un exemplaire sera envoyé au mandataire. **PAIEMENT :** 17- L'annonceur est seul responsable du paiement des factures émises par Mistral Media. Tout paiement ou avance effectué par l'annonceur à son intermédiaire mandaté ne le libère pas vis-à-vis de Mistral Media. 18- Pour tout nouvel annonceur ou mandataire, le règlement sera demandé à la remise de l'ordre. L'exécution du contrat n'interviendra qu'à l'encaissement effectif du règlement. 19- Pour toute insertion inférieure à 700 € HT, le règlement se fera au comptant par chèque. Les autres factures seront réglées à 30 jours net. Les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat seront réglées au plus tard à 60 jours net conformément aux dispositions de la loi 2008-776 du 04/08/08 dite LME. 20- En cas de modification donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle facture, la date initiale de l'échéance ne sera pas modifiée. 21- Mistral Media se réserve le droit de demander le paiement avant parution pour les annonceurs ou mandataires pour lequel a été constaté des incidents ou retards de paiement, annonceurs ou mandataire dont la solvabilité semble douteuse ou non vérifiable, annonceur ou mandataire non couvert par l'assurance crédit. 22- En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront calculées et facturées à un taux égal à trois fois le taux légal en vigueur. **LITIGES :** 23- Tout différend découlant de l'interprétation comme de l'exécution des présentes conditions générales de vente sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

### 30 éditeurs presse & web

22 rue La Fayette 75009 Paris ♦ Tél : 01 40 02 99 00 / [www.mistralmedia.fr](http://www.mistralmedia.fr) - [blog.mistralmedia.fr](http://blog.mistralmedia.fr)

SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232